



Contrat d'Engagement pour des Cours Particuliers à Cheval

Ce contrat d'engagement est établi entre Cécile Bonnemains des Ecuries du Phoenix, ci-après dénommé "l'Enseignant",

et, ci-après dénommé "le Client", pour la prestation de cours particuliers à cheval à compter du

Les détails et conditions de cet accord sont les suivants :

1. Description des Cours :

L'Enseignant s'engage à fournir des cours particuliers à cheval adaptés au niveau d'équitation du Client.

Chaque Séance aura une durée de environ 1 heure .

Les cours auront lieu au chez Clémentine Toyé Nomade Equestre.

Les horaires des cours seront convenus mutuellement entre les parties.

2. Niveau d'équitation :

Le Client doit fournir à l'Enseignant des informations précises sur son niveau d'équitation et toute condition médicale pertinente qui pourrait affecter sa participation aux cours.

Le Client reconnaît qu'il/elle est responsable de divulguer toute information médicale ou physique qui pourrait affecter sa sécurité pendant les cours.

3. Tarifs et Modalités de Paiement :

Le tarif pour chaque cours particulier à cheval sera de 67€ TTC.

En s'engageant dans la durée une carte de 5 séances est proposée au tarif de 275€ (valable 2 mois)

Les modalités de paiement seront les suivantes :

La carte est à régler avant le premier cours avec Cécile Bonnemains

Des facilités de paiement sont possibles sur simple demande et sera notifié dans le présent contrat

4. Annulation et Remboursement :

Le Client s'engage à prévenir l'Enseignant au moins 24 h à l'avance en cas d'annulation d'un cours.

En cas d'annulation du cours par le Client dans le délai convenu, aucun frais ne sera facturé.

En cas d'annulation du cours par le Client en dehors du délai convenu, le montant du cours sera dû.

En cas d'annulation du cours par l'Enseignant, un autre cours sera programmé selon les disponibilités du Client.

5. Équipement :

Le Client doit se munir de son équipement équestre approprié, notamment d'un casque conforme aux normes de sécurité en vigueur.

L'Enseignant se réserve le droit de refuser le cours si le Client n'est pas correctement équipé pour des raisons de sécurité.

6. Responsabilité :

L'Enseignant s'engage à fournir des cours dans les meilleures conditions possibles, en assurant la sécurité du Client et du cheval.

Le Client reconnaît que la pratique de l'équitation comporte des risques inhérents et s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer sa propre sécurité.

L'Enseignant ne pourra être tenu responsable des accidents, blessures ou dommages matériels survenant lors des cours, sauf en cas de négligence grave de sa part.

7. Durée du Contrat :

Ce contrat d'engagement entre en vigueur à compter de la date de signature.

L'utilisation de la carte est valable 2 mois à compter du 1 cours effectué.

En signe de leur accord sur les termes et conditions du présent contrat, les parties apposent leur signature ci-dessous :

Date :

Signature de l'Enseignant : _____

Nom de l'Enseignant : ___BONNEMAINS CECILE_____

Signature du Client : _____

Nom du Client : _____